



GUIDE DES ETUDES

LICENCE ECONOMIE-GESTION

1^{ère} ANNEE

2016/2017

Centre universitaire « Saint Louis »
21, rue Saint Louis B.P. 774
62327 Boulogne sur Mer cedex

Tel. 03 21 99 41 00 – Fax : 03 21 99 41 52

SOMMAIRE

La structure enseignante et administrative.....	4
LEG: Identité, objectifs et structure des enseignements ..	5
Structure des enseignements du semestre 1.....	6
Plans de cours du semestre 1.....	7
Structure des enseignements du semestre 2.....	15
Plans de cours du semestre 2	16
Présentation du système LMD.....	24
Modalités de contrôle des connaissances.....	26
Règlement du déroulement des épreuves.....	32
LANDSAD et CLES	33
Informations pratiques et actions universitaires.....	36
Calendrier universitaire 2016/2017.....	40

LA STRUCTURE ENSEIGNANTE ET ADMINISTRATIVE

RESPONSABLE D'ANNEE: Boukhalfa KHERDJEMIL, Docteur, Maître de conférences

PRESIDENT DE JURY: Michel CARRARD, Docteur, Maître de conférences

RESPONSABLES DU SECRETARIAT:

Catherine CARON-SOINNE Corinne REBEL

Tél. : 03 21 99 41 00

Horaires de réception : Lundi, Mardi, jeudi, Vendredi : 9h-12h et 14h-16h

Mercredi : 9h-12h

ENSEIGNANTS – CHERCHEURS

Pascal CORMIER, Docteur, Maître de conférences

Michel CARRARD, Docteur, Maître de conférences

Hervé FLANQUART, Docteur, Maître de conférences

Boukhalfa KHERDJEMIL, Docteur, Maître de conférences

Christian MIEBACH, Docteur, Maître de conférences

ENSEIGNANTS

Bruno CATEZ, Professeur certifié

Cynthia BAUDRY-MACQUET, vacataire

Caroline Covillers, Professeur certifié

Abdelkader CHEHIIH, Professeur certifié

Nathalie RIVENET, Professeur certifié

Jean-Claude VERLIE, PLP

LICENCE ECONOMIE - GESTION (LEG) : IDENTITE, OBJECTIFS ET STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

La première année de la « Licence Economie-Gestion » (LEG) s'inscrit dans un cursus de formation soucieux « de répondre aux besoins des jeunes bacheliers en tenant compte de la diversité de leur formation dans le secondaire ».

IDENTITE DE LEG

La licence « LEG » s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisés les savoirs économique, sociologique, juridique, politique ainsi que les langues. Le souci de comprendre le monde complexe dans lequel évolue l'Homme ne peut faire l'économie d'un enseignement approprié.

OBJECTIFS

La licence « LEG » se présente comme une formation :

- « professionnalisante » tournée vers l'administration publique et privée,
- aidant à passer les concours d'enseignement secondaire,
- et assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau du Master et des cursus de formations des grandes écoles commerciales.

STRUCTURE GLOBALE DES ENSEIGNEMENTS

PREMIER SEMESTRE					
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF.	EC TS
U.E.1 U.E. FONDAMENTALES	-Introduction à l'Analyse Economique -Introduction à la Gestion des Entreprises -Histoire des Faits Economiques	30 30 30	15 15	5 5 4	5 5 4
U.E. 2 U.E. OUTILS METHODOLOGIQUES	-Mathématiques -Informatique 1 -Anglais 1	24	12 18 25	5 3 3	5 3 3
U.E. 3 U.E. OUVERTURE PROFESSIONNELLE	-Introduction au droit -Méthodes de recherche documentaire	24	12 6	4 1	4 1
SECOND SEMESTRE					
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)				
U.E. 4 U.E. FONDAMENTALES	-Comptabilité nationale et Macroéconomie 1 -Microéconomie 1 -Introduction à la sociologie	30 30 24	15 15	5 5 4	5 5 4
U.E. 5 U.E. OUTILS METHODOLOGIQUES	-Statistiques 1 -Informatique 2 -Anglais 2	24	12 18 25	4 3 3	4 3 3
U.E. 6 U.E. OUVERTURE PROFESSIONNELLE	-Comptabilité Générale 1 -Approche des différents univers professionnels(PPP1)	24 20	15	4 2	4 2
BONUS	LV2, Sport				

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 1

PREMIER SEMESTRE					
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF	ECTS
U.E.1 U.E. FONDAMENTALES	-Introduction à l'Analyse Economique	30	15	5	5
	-Introduction à la Gestion des Entreprises	30	15	5	5
	-Histoire des Faits Economiques	30		4	4
U.E. 2 U.E. OUTILS METHODOLOGIQUES	-Mathématiques	24	12	5	5
	-Informatique 1		18	3	3
	-Anglais 1		25	3	3
U.E. 3 U.E. OUVERTURE PROFESSIONNELLE	-Introduction au droit	24	12	4	4
	-Méthodes de recherche documentaire		6	1	1

INTRODUCTION A L'ANALYSE ECONOMIQUE 30H. CM, 15H. T.D., 5 ECTS

ENSEIGNANT : M^r Boukhalfa KHERDJEMIL, Maître de Conférences

OBJECTIFS DU COURS :

L'objectif de ce cours consiste en la présentation des principaux instruments analytiques de base dans le domaine de l'analyse économique. Evacuant toute approche monolithique et partisane, la construction du cours met l'accent sur les fondamentaux de cette discipline que tout étudiant doit s'approprier s'il veut rendre solides les fondations de sa trajectoire de formation.

PLAN DU COURS

CHAPITRE 1 : LA PLURALITE DES METHODES ET L'ANALYSE ECONOMIQUE

Section 1 : Théories économiques et sciences exactes

Section 2 : Objet de l'économie politique et pluralité des méthodes

Section 3 : Une approche multidimensionnelle de l'économie

CHAPITRE 2 : ELEMENTS D'ANALYSE ECONOMIQUE CLASSIQUE

Section 1 : Les théories de la valeur et de la répartition

Section 2 : La dynamique économique : mécanisme, limites et perspectives

CHAPITRE 3 : L'ECLAIRAGE MARXISTE DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

Section 1 : La théorie de la valeur : prolongements des Classiques et ruptures

Section 2 : La dynamique macroéconomique marxiste : Equilibre, croissance, crise et débouchés

CHAPITRE 4 : L'APPROCHE NEOCLASSIQUE DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

Section 1 : Les concepts généraux fondateurs de l'analyse néoclassique

Section 2 : Les notions fondamentales de l'analyse microéconomique

CHAPITRE 5 : L'APPROCHE KEYNESIENNE DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

Section 1 : Les fondements théoriques et empiriques de l'émergence de l'analyse keynésienne

Section 2 : Les concepts de base de l'analyse keynésienne

CHAPITRE 6 : ELEMENTS NEO-INSTITUTIONALISTES DE L'ANALYSE ECONOMIQUE

Section 1 : Coûts de transaction et entreprise

Section 2 : Droits de propriété et marché

BIBLIOGRAPHIE

CALVET, J., *Analyse Economique* Pug, 1999

MOUCHOT, C., *Méthodologie Economique*, Seuil, Paris, 2003

SAMUELSON P., NORDHAUS, W., *Economie*, Economica, Paris, 2000

SILEM, A., *Histoire de l'Analyse Economique*, Hachette, Paris, 1995

MODALITE D'EXAMEN : *contrôle continu + Examen final*

DUREE : *3 heures*

TYPE D'EPREUVE : *questions de cours ou dissertation*

DOCUMENT AUTORISE : *aucun*

INTRODUCTION A LA GESTION, 30 H. CM, 15 H. TD, 5 ECTS

ENSEIGNANT : M^r Bruno CATEZ, Professeur Certifié en Gestion

OBJECTIFS DU COURS :

- De faire découvrir les notions clés nécessaires à la compréhension du fonctionnement de l'entreprise, organisation humaine et économique fondamentale de notre société.
- de maîtriser le vocabulaire et les concepts de base de la gestion d'entreprise.
- Donner un panorama des sous disciplines de la gestion et comprendre leur intégration au sein d'une organisation productive.
- Arrimer les connaissances théoriques aux constats que peuvent faire les étudiants dans leur environnement économique et social immédiat afin de donner du sens aux apprentissages et finaliser les enseignements de gestion.

PLAN DU COURS :

CHAPITRE 1 : L'ENTREPRISE : DEFINITION, DIVERSITE, TISSU NATIONAL, APPROCHE SYSTEMIQUE, ENTREPRENEURIAT

CHAPITRE 2 : L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL, L'ENTREPRISE COMME CREUSET CULTUREL, CREATION D'ENTREPRISE

CHAPITRE 3 : L'ACTIVITE COMMERCIALE : LA DEMARCHE MERCATIQUE ET LE MARCHEAGE

CHAPITRE 4 : LOGISTIQUE ET PRODUCTION

CHAPITRE 5 : LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

CHAPITRE 6 : L'ENTREPRISE ET LA FONCTION FINANCIERE

BIBLIOGRAPHIE : pour chacun des ouvrages cités, préférer la dernière édition.

HELFER Jean-Pierre, "Gestion. Les fonctions de l'entreprise", Vuibert

ROUX Dominique, SOULIE Daniel, "Gestion", Presses Universitaires de France

GREGORY Pierre, JOBARD Jean-Pierre, "Gestion", Dalloz

BOYER André, "L'essentiel de la gestion", Editions d'Organisation

MODALITE D'EXAMEN : examen final + examen continu en TD selon règles en vigueur dans la formation

DUREE : examen final sur table : 3h

TYPE D'EPREUVE : QCM, question théorique ou mini cas

DOCUMENT AUTORISE : aucun

INTRODUCTION AU DROIT 24 H. CM , 12 H. TD, 4 ECTS

ENSEIGNANT : Mme Cynthia BAUDRY-MACQUET,

OBJECTIFS DU COURS :

Le cours d'Introduction générale au droit (IGD) vise plusieurs objectifs :

- Définir, développer et approfondir la notion de droit (fondements, sources...)
- Comprendre les notions juridiques fondamentales
- Présenter de façon organisée le système juridique français (les fondements, les ordres juridictionnels, le lien entre le droit français et le droit européen)
- Etre capable de résoudre les exercices demandés tels que les dissertations et les commentaires de textes en respectant la méthodologie juridique,
- Développer la réflexion juridique en se fondant sur les données textuelles et des sujets d'actualité

PLAN DU COURS :

INTRODUCTION : L'IDENTIFICATION DU DROIT

PARTIE I : LA CREATION DU DROIT

CHAPITRE 1 : LES SOURCES ECRITES

CHAPITRE 2 : L'APPLICATION DU DROIT.

PARTIE II : L'APPLICATION DU DROIT

CHAPITRE 1 : L'ORGANIGRAMME JURIDICTIONNEL FRANCAIS

CHAPITRE 2 : LE SYSTEME DE LA PREUVE EN DROIT

BIBLIOGRAPHIE

AUBERT J.L., *Introduction au droit et thèmes fondamentaux du droit civil*, Armand Colin.

BUFFELAN-LANORE Y. *Droit civil, première année*, Armand Colin.

CABRILLAC, R., *Introduction générale au droit*, Dalloz.

CARBONNIER J., *Droit civil – Introduction*, PUF, coll. Thémis

CORNU G., *Introduction au droit*, Montchrestien, coll. Précis Domat.

DOUCHY-OUDOT M., *Droit civil, 1^{ère} année, Introduction, personnes, famille*, Dalloz, Hypercours

LARROUMET C. *Introduction à l'étude du droit privé*, Economica

MAINGUY D. *Introduction générale au droit*, Litec, coll. Objectif droit

MAZEAUD H. L.J., CHABAS F., *Leçons de droit civil*, Montchrestien

TAORMINA G., *Introduction au droit*, Hachette

TERRE F., *Introduction générale au droit*, Dalloz, coll. Précis

MODALITE D'EXAMEN : Contrôle continu + examen final écrit

DUREE : 3h

TYPE D'EPREUVE : dissertation ou commentaire de texte.

DOCUMENT AUTORISE : aucun.

HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES, 30 H. CM, 4 ECTS

ENSEIGNANT : M. Michel CARRARD, Maître de Conférences

OBJECTIFS DU COURS :

L'objectif de ce cours est de présenter l'histoire économique du monde en rappelant les racines anciennes et récentes du développement économique et en expliquant les causes profondes du phénomène de l'industrialisation en Europe d'abord, puis dans les autres pays.

PLAN DU COURS :

INTRODUCTION : QU'EST-CE QUE L'HISTOIRE DES FAITS ECONOMIQUES ?

CHAPITRE 1 : L'EVOLUTION ECONOMIQUE AVANT LA REVOLUTION INDUSTRIELLE

Section 1 : Les sociétés précapitalistes et préindustrielles

Section 2 : Les sociétés précapitalistes préindustrielles

CHAPITRE 2 : LA REVOLUTION INDUSTRIELLE EN GRANDE BRETAGNE ET EN France AU 18^{ème} SIECLE

Section 1 : Les déterminants de la révolution industrielle en Grande-Bretagne

Section 2 : L'avènement de l'industrie moderne en Grande-Bretagne

Section 3 : Les effets de la révolution industrielle britannique

CHAPITRE 3 : L'INDUSTRIALISATION DANS LE MONDE AU 19^{ème} SIECLE

Section 1 : La suprématie économique de la Grande-Bretagne

Section 2 : L'évolution de l'Europe industrielle de 1815 à 1914

Section 3 : La diffusion du modèle industrielle

CHAPITRE 4 : LES MUTATIONS DU CAPITALISME AU 19^{ème} SIECLE

Section 1 : Les aspects techniques et économiques

Section 2 : Les aspects sociaux

CHAPITRE 5 : LES GUERRES ET LES CRISES AU DEBUT DU 20^{ème} SIECLE

Section 1 : La 1^{ère} guerre mondiale et ses conséquences

Section 2 : La révolution russe et la naissance de l'Union soviétique

Section 3 : Les régimes fascistes

Section 4 : La crise de 1929

CHAPITRE 6 : L'EVOLUTION DES SYSTEMES ECONOMIQUES DEPUIS 1945

Section 1 : Les économies capitalistes de marché

Section 2 : Les économies socialistes planifiées

Section 3 : Les pays du Sud

CHAPITRE 7 : LA MONDIALISATION

Section 1 : La population mondiale

Section 2 : Keynésianisme et libéralisme

Section 3 : La 3^{ème} révolution technologique

Section 4 : Vers un marché global

BIBLIOGRAPHIE :

BAIROCH, P., *Victoires et Déboires. Histoire Économique et Sociale du Monde du XVI^{ème} siècle à nos jours*, 3 volumes, Gallimard, Paris, 1997.

BAIROCH, P. *Mythes et Paradoxes de l'Histoire Économique*, La Découverte, Paris, 1994.

BRASSEUL, J. *Petite Histoire des Faits Économiques. Des origines aux subprimes*, Armand Colin, Paris, 2010.

BRAUDEL, F. (1985), *La Dynamique du Capitalisme*, Arthaud, Paris, 1985.

MODALITE D'EXAMEN : *examen final.*

DUREE : *2 heures*

TYPE D'EPREUVE: *dissertation*

DOCUMENT AUTORISE : *aucun*

MATHEMATIQUES 24 H. CM, 12 H. TD, 5 ECTS

ENSEIGNANT : M^r Christian MIEBACH, Maître de conférences

OBJECTIFS DU COURS

Maîtrise des outils mathématiques nécessaires pour les sciences de l'économie-gestion.

PLAN DU COURS :

CHAPITRE 1 : LES MATRICES

1. *Addition et multiplication de matrices*
2. *Systèmes et matrices inversibles*
3. *Systèmes paramétrés*

CHAPITRE 2 : LES SYSTEMES D'EQUATIONS LINEAIRES

1. *Méthode du pivot de Gauß*
2. *Systèmes et matrices inversibles*
3. *Systèmes paramétrés*

CHAPITRE 3 : LIMITES, ASYMPTOTES ET SYMETRIES

1. *Limites usuelles*
2. *Opérations sur les limites, formes indéterminées, Croissances comparées*
3. *Parité, axe de symétrie, centre de symétrie*

CHAPITRE 4 : FONCTIONS CONTINUES

1. *Fonctions usuelles*
2. *Application à la résolution d'équations*

CHAPITRE 5 : FONCTIONS DERIVABLES

1. *Règles de dérivation*
2. *Approximation affine*
3. *Variations et extrema*
4. *Dérivée d'ordre supérieur*

CHAPITRE 6 : FONCTIONS DE DEUX VARIABLES

1. *Le plan euclidien*
2. *Droites et cercles, Courbes de niveaux*
3. *Limites et continuité*
4. *Dérivées partielles, Extrema locaux*

BIBLIOGRAPHIE :

AZOULAY,E., AVIGANT J., AULIAC, G., *Les Mathématiques en Licence Tome 1*, Dunod, Paris, 2007.
TERRACHER,P.H.,FERACHOGLU, R., *Maths Terminale S : Obligatoire et Spécialité*, Hachette, Paris, 2002.
CLENET,D., DEHAME,F., GIRAUD,X., *Algèbre 300 exercices corrigés*, Vuibert, Paris, 1997.

MODALITE D'EXAMEN : Contrôle continu + Examen final

DUREE : Interrogation écrite : 1 h. Examen final : 3 h.

TYPE D'EPREUVE: Ecrit

DOCUMENT AUTORISE: aucun.

INFORMATIQUE 1, 18 H. TD, 3 ECTS

ENSEIGNANT : M^f Jean-Claude VERLIE, PLP

OBJECTIFS DU COURS:

Renforcer les compétences nécessaires à la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

Le programme de ce cours correspond au référentiel du C2i niveau 1.A travers le DNC (dossier numérique de compétences) et les différentes épreuves, l'étudiant aura la possibilité de valider les compétences nécessaires à l'obtention de ce certificat. Renseignements et modalités d'inscription au C2i niveau 1 sur <http://c2i.univ-littoral.fr>

PLAN DU COURS :

Travailler dans un environnement numérique évolutif

- *Organiser un espace de travail complexe*
- *Sécuriser son espace de travail local et distant*
- *Tenir compte des enjeux de l'interopérabilité*
- *Pérenniser ses données*

Etre responsable à l'ère du numérique

- *Maîtriser son identité numérique privée, institutionnelle et professionnelle*
- *Veiller à la protection de la vie privée et des données à caractère personnel*
- *Être responsable face aux réglementations concernant l'utilisation de ressources numériques*
- *Adopter les règles en vigueur et se conformer au bon usage du numérique*

Produire, traiter, exploiter et diffuser des documents numériques

- *Structurer et mettre en forme un document*
- *Insérer des informations générées automatiquement*
- *Réaliser un document composite*
- *Exploiter des données dans des feuilles de calcul*
- *Préparer ou adapter un document pour le diffuser*

Organiser la recherche d'informations à l'ère du numérique

- *Rechercher de l'information avec une démarche adaptée*
- *Évaluer les résultats d'une recherche*
- *Récupérer et référencer une ressource numérique en ligne*
- *Organiser une veille informationnelle*

Travailler en réseau, communiquer et collaborer

- *Communiquer avec un ou plusieurs interlocuteurs*
- *Participer à l'organisation de l'activité en ligne d'un groupe*
- *Élaborer une production dans un contexte collaboratif*

MODALITE D'EXAMEN :

SESSION 1 :

- Pour 25% : DNC Dossier numérique de compétences réalisé par l'étudiant tout au long du semestre.
- Pour 25% : Partiel Épreuve à mi-parcours (épreuve surveillée ~ 1h)
- Pour 50% : Examen Épreuve terminale (épreuve surveillée ~ 1h30)

SESSION 2 :

- Pour 25% : DNC Dossier numérique de compétences que l'étudiant peut éventuellement compléter.
- Pour 75% : Rattrapage Épreuve de rattrapage (épreuve surveillée ~ 1h30)

ANGLAIS 1, 25 H TD, 3 ECTS

ENSEIGNANTE: Mme Caroline COVILLERS, Professeur certifié

OBJECTIFS DU COURS :

→ Approfondir :

- les *compétences générales* (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre).
- les *compétences communicatives langagières* (linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques) dans la langue anglaise et la culture du monde anglophone en travaillant sur des *activités langagières de réception* (orale et/ou écrite), de *production* (orale et/ou écrite) et d'*interaction* (orale et/ou écrite) dans une *perspective actionnelle*.

Ces compétences acquises devraient permettre à l'étudiant de bien préparer le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), voir page 34 et/ou le TOEIC.

→ Développer l'apprentissage auto-dirigé.

ORGANISATION DU COURS :

Approche de la langue anglaise dans les deux domaines suivants :

- le *domaine public* : échanges sociaux ordinaires (relations commerciales et civiles ; services publics, activités culturelles, relations aux médias, etc.).
- le *domaine professionnel* : initiation à l'anglais de l'économie et de la gestion ainsi qu'aux techniques de recrutement et de management.

Tutorat : 30 minutes, au moins, de travail par semaine au centre de ressources en langues (CRL).

Réalisation d'un carnet de bord devant être intégré à l'évaluation en contrôle continu.

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE :

Commission européenne, *Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)*, DG Education et Culture, Bruxelles, 1999, http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc48_fr.htm (16/07/11)
Conseil de l'Europe. 2000. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, Paris, 2000. http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/CADRE_FR.asp (16 juillet 2011.)
SPIRAL, 2008, *Site officiel du CLES*, Université Marc Bloch, Strasbourg, <http://www.certification-cles.fr/>
ULCO. 2011, *Site du CRL*, Boulogne-sur-Mer, <http://crl.univ-littoral.fr/> (16 juillet 2011).

MODALITES D'EXAMEN :

SESSION 1 : contrôle continu incluant :

- une *note de participation en cours* (interaction orale) et/ou une *note de prise de parole en continu*, comme par exemple un exposé (production orale).
- une *note pour le devoir sur table* (durée 1 heure) : réception de l'écrit et production écrite et/ou compréhension orale.
- et une *note pour le carnet de bord* (apprentissage auto-dirigé au CRL reflétant 5 heures de travail minimum).
-

SESSION 2 : une épreuve terminale d'1h30 en réception orale, réception de l'écrit et production écrite.

METHODES DE RECHERCHE DOCUMENTAIRE, 6 H. TD, 1 ECTS

ENSEIGNANT : Personnels BULCO

OBJECTIFS DU COURS :

Le module de méthodologie documentaire, animé par le personnel de la Bibliothèque de l'Université Côte d'Opale (BULCO) vise à permettre aux étudiants de s'approprier dès la première année les outils de recherche documentaire que la BULCO met à leur disposition. La BULCO est à la fois un espace de services (salles de travail, aide à la recherche, ordinateurs...) mais aussi un ensemble de ressources documentaires variées (imprimés et électroniques) qui peuvent être utilisées sur place ou à distance.

L'acquisition de ces compétences documentaires est indispensable pour l'étudiant qui souhaite travailler en autonomie, compléter un cours, élaborer un dossier, rédiger un rapport, trouver rapidement le livre, l'article ou le site internet dont il a besoin.

PLAN DU COURS :

Le module se décompose en trois séances de deux heures :

- **TD1 : initiation à la méthodologie documentaire :** présentation de la BULCO, ses services, ses ressources, son portail documentaire
- **TP2 et TP3 : utilisation des ressources électroniques :** manipulation des bases de données généralistes et disciplinaires : apprendre à retrouver des articles de presse, des sites internet en relation avec un sujet de recherche. Initiation à l'écriture des références bibliographiques.

BIBLIOGRAPHIE : pas de bibliographie

MODALITE D'EXAMEN : *L'évaluation reposera sur des questionnaires distribués à l'issue du TD1 et pendant les séances de TP.*

DUREE :

TYPE D'EPREUVE: Ecrit

DOCUMENT AUTORISE : Oui (travail personnel)

STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS DU SEMESTRE 2

SECOND SEMESTRE					
UNITES D'ENSEIGNEMENT (U.E.)	UNITES CONSTITUTIVES (U.C.)	CM	TD	COEF.	ECTS
U.E. 4	Comptabilité nationale et Macroéconomie 1 Introduction à la microéconomie Introduction à la sociologie	30	15	5	5
U.E. FONDAMENTALES		30	15	5	5
		24		4	4
U.E. 5	Statistiques 1 Informatique 2 Anglais 2	24	12	4	4
U.E. OUTILS			18	3	3
METHODOLOGIQUES		25		3	3
U.E. 6	Comptabilité générale 1 Approche des différents univers professionnels (PPP1)	24	15	4	4
U.E. OUVERTURE PROFESSIONNELLE METHODOLOGIE		20		2	2

INTRODUCTION A LA MICROECONOMIE, 30 H. CM, 15H. TD, 5 ECTS

ENSEIGNANT : M^r Pascal CORMIER, Maître de Conférences

OBJECTIFS DU COURS :

Ce premier volet de la formation en analyse microéconomique porte sur la présentation des outils conceptuels de base dont l'appropriation pourrait aider, non seulement, à la compréhension des comportements du consommateur et du producteur, mais, également, du fonctionnement du marché de concurrence pure et parfaite.

PLAN DU COURS :

CHAPITRE 1 LES FONDEMENTS DE LA THEORIE DU CONSOMMATEUR

Section 1 : Les ressources du consommateur et sa contrainte budgétaire.

Section 2 : Les préférences du consommateur

Section 3 : Le choix du panier de biens optimal

Section 4 : Un exemple avec une fonction d'utilité de la forme $U(S,H) = ASH$, $A > 0$

CHAPITRE 2 : LA DEMANDE DU CONSOMMATEUR

Section 1 : Les variations du revenu

Section 2 : Les variations de prix

Section 3 : Les élasticités

CHAPITRE 3 : L'ENTREPRISE ET SES TECHNIQUES DE PRODUCTION

Section 1 : Formulation générale et concepts

Section 2 : Fonctions de production usuelles à deux facteurs

Section 3 : Isoquants et Taux marginal de substitution technique

CHAPITRE 4 : LE COMPORTEMENT DE L'ENTREPRISE EN CONCURRENCE PURE ET PARFAITE

Section 1 : La maximisation du profit à court terme et à long terme

Section 2 : La minimisation du coût sous contrainte de volume de production

CHAPITRE 5 : LA THEORIE DES COUTS ET DE L'OFFRE DE L'ENTREPRISE EN CONCURRENCE PURE ET PARFAITE

Section 1 : Fonctions de coût à long terme : coût total, coût marginal, coût moyen

Section 2 : Fonctions de coût à court terme

Section 3 : Relations entre le coût à long terme et le coût à court terme

Section 4 : La fonction d'offre

CHAPITRE 6 : L'équilibre d'un marché en concurrence pure et parfaite

Section 1 : Notions de marché et de concurrence pure et parfaite

Section 2 : L'équilibre à court terme

Section 3 : Un exemple numérique

BIBLIOGRAPHIE :

GENEREUX, Jacques, *ECONOMIE POLITIQUE , Microéconomie* , Hachette, 2008.

BERNIER, Bernard, VEDIE, Henri-Louis, *INITIATION A LA MICROECONOMIE*, Dunod, 1995.

BEJEAN, Sophie, PEYRON, Christine, *MICROECONOMIE* , Dalloz, 2003

BEGG, David, FISCHER, Stanley, DORNBUSCH, Rudiger, *MICROECONOMIE*, Ediscience 1996.

PICARD, Pierre, *ELEMENTS DE MICROECONOMIE*, Montchrestien.

VARIAN, *INTRODUCTION A LA MICROECONOMIE*, De Boeck.

MODALITE D'EXAMEN : *contrôle continu + examen terminal*

DUREE : *2 ou 3 heures*

TYPE D'EPREUVE: *exercices ou/et questions de cours*

DOCUMENT AUTORISE: *aucun*

COMPTABILITE NATIONALE ET INTRODUCTION A LA MACROECONOMIE, 30 H. CM, 15 H. TD, 5 ECTS

ENSEIGNANT : M^r Boukhalfa KHERDJEMIL, Maître de conférences

OBJECTIFS DU COURS :

L'objectif de ce cours consiste en la présentation des principaux outils analytiques de la comptabilité nationale et de la macroéconomie. L'assimilation des boîtes noires des deux disciplines devraient permettre une meilleure compréhension des rouages de l'économie et du fonctionnement de la dynamique économique.

PLAN DU COURS :

INTRODUCTION:

- Définition de la macroéconomie
- Pourquoi étudier la comptabilité nationale ?
- Lien entre comptabilité nationale et macroéconomie.

PARTIE 1 : COMPTABILITE NATIONALE

Introduction :

- Quelques repères historiques

Chapitre 1 : Les principaux agrégats de la comptabilité nationale

Chapitre 2 : Les secteurs institutionnels, leurs opérations et leurs comptes

Chapitre 3 : Les principaux tableaux de synthèse : TEE, TOF et TEI

PARTIE 2 : INTRODUCTION A LA MACROECONOMIE

Introduction : Articulation entre la comptabilité nationale et la macroéconomie

Chapitre 4 : Macroéconomie keynésienne et rigidité des prix

Chapitre 5 : Macroéconomie néoclassique et flexibilité des prix

BIBLIOGRAPHIE :

ARCHAMBAULT, E., *La comptabilité nationale*, Economica, 2003.

BERNIER, B., SIMON Y., *Initiation à la macroéconomie*, Dunod, 1998.

GENEREUX, J., *Economie Politique*, Tome 1, Hachette Supérieur, 2008

TEULON, F., *Initiation à la comptabilité nationale*, PUF, 2009

MODALITE D'EXAMEN : *contrôle continu + examen terminal*

DUREE : *2 ou 3 heures*

TYPE D'EPREUVE : *questions de cours et exercices*

DOCUMENT AUTORISE : *aucun*

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE, 24 H. CM, 4 ECTS

ENSEIGNANT : M^r Hervé FLANQUART, Maître de conférences

OBJECTIFS DU COURS :

Le cours vise à donner les bases de l'analyse sociologique des phénomènes sociaux contemporains, à montrer en quoi cette approche possède des traits communs et des différences avec les approches développées par les autres sciences humaines et sociales.

PLAN DU COURS :

Chapitre 1 : Qu'est-ce que la sociologie ? Quelles sont les particularités de l'analyse sociologique ?

Chapitre 2 : La sociologie et les autres sciences sociales et humaines

Section 1 : Différences d'approches

Section 2 : Complémentarités

Chapitre 3 : L'étude d'un fait social

Section 1 : un exemple classique : Le suicide par Emile Durkheim ;

Section 2 : un fait social contemporain : l'obésité.

Chapitre 4 : La hiérarchie sociale

Section 1 : analyse en termes de strates

Section 2 : analyse en termes de classes.

Chapitre 5 : La consommation des ménages

Section 1 : Différentiations sociales

Section 2 : Evolutions.

*** Lecture obligatoire : Pinçon M. et Pinçon-Charlot M., *Sociologie de la bourgeoisie*, La Découverte, collection « Repères », 2005.

BIBLIOGRAPHIE :

Baudelot C. et Establet R., Durkheim et le suicide, PUF, collection « Philosophies », 2011.

Berger, P. L., *Invitation à la sociologie*, La Découverte, collection « Grands repères », 2006.

Durkheim E., *Le suicide*, Petite Bibliothèque Payot, 2009.

Lemel, Y., *Les classes sociales*, PUF, collection « Que sais-je ? », 2004.

MODALITE D'EXAMEN: *examen final écrit*

TYPE D'EPREUVE : *2 h.*

DOCUMENT(S) AUTORISE(S) : *aucun*

COMPTABILITE GENERALE 24 H. CM, 15, T.D., 4 ECTS

ENSEIGNANTE : Mme Nathalie RIVENET, Professeur certifié

OBJECTIFS DU COURS :

- Maîtriser les bases de la comptabilité générale
- Appréhender les principales difficultés d'enregistrement
- Réaliser des travaux comptables
- Faire preuve de méthode et de rigueur

PLAN DU COURS :

Chapitre 1 : Les principes de l'enregistrement comptable

Chapitre 2 : Les incidences de la TVA pour les entreprises

Chapitre 3 : Etablissement de la facture, enregistrement des ventes

Chapitre 4 : Les acquisitions d'éléments d'actif

Chapitre 5 : Les salaires

Chapitre 6 : L'état de rapprochement bancaire

Chapitre 7: Le financement de l'entreprise

BIBLIOGRAPHIE :

- MASEO R., PHILIPPS, A., RAULET, C., *Comptabilité générale*, Dunod, 2002.
- LANGLOIS, G., FRIEDERICH, M., *Comptabilité générale*, Foucher, 2002.
- *Mémento comptable*, éditions Francis Lefebvre.
- DISLES, MAESO, MEAU, *Introduction à la comptabilité*, Manuel et applications, 2^{ème} édition, Dunod
- DISLES, MAESO, MEAU, *Introduction à la comptabilité*, Corrigés, 2^{ème} édition, Dunod
- GRANDGUILLOT, *Exercices corrigés de comptabilité générale*, Gualino, 2010
- CELIMANN, P.J., *Fiches et exercices de comptabilité générale*, Ellipses

MODALITE D'EXAMEN : *contrôle continu + examen terminal*

DUREE : *3h*

TYPE D'EPREUVE : *études de cas*

DOCUMENT(S) AUTORISE(S) : *plan comptable et calculatrice*

APPROCHE DES DIFFERENTS UNIVERS PROFESSIONNELS, 20 H. CM, 2 ECTS

ENSEIGNANT: M^r Abdelkader CHEHIIH, Professeur certifié

OBJECTIFS DU COURS

Le projet personnel et professionnel (PPP) est une unité d'enseignement obligatoire offrant aux étudiants un environnement propice à l'élaboration d'un projet personnel à vocation professionnelle.

Le Projet professionnel et personnel permet aux étudiants de cerner leur motivation et d'affiner leur perception du métier envisagé. Il leur donne la possibilité d'effectuer un choix éclairé sur leur parcours et les diverses options envisageables. Il éveille leur sens critique et les responsabilise dans la conduite de leur cursus universitaire, puis de leur carrière. Il permet de travailler en équipe, communiquer les résultats d'un travail, d'une recherche et acquérir des connaissances autres que des savoirs disciplinaires.

ORGANISATION DU COURS

Le module PPP est structuré au travers de trois volets :

- 1. celui portant sur une préparation aux rencontres avec des professionnels ;**
- 2. celui relatif aux conférences réalisées par des professionnels qui axeront leurs interventions sur :**
 - les qualités et compétences nécessaires pour occuper un poste spécifique,**
 - la notion du parcours professionnel,**
 - les problèmes et difficultés rencontrés ;**
- 3. celui ayant trait à la présentation de l'entreprise, la collectivité et l'association, où seront, notamment, mises en relief :**
 - la composante et les intérêts socio-économiques,**
 - les valeurs entrepreneuriales du dirigeant,**
 - les valeurs intrapreneuriales des salariés et collaborateurs des dirigeants.**

MODALITE D'EXAMEN :

**Session 1 : Rédaction d'un rapport (5 pages) avec soutenance : 4/5 de la note,
QCM assuré par CEL : 1/5 de la note**

**Session 2 : Oral de synthèse : 4/5 de la note
QCM assuré par CEL : 1/5 de la note**

STATISTIQUES 1, 24 H. CM, 12 H. TD, 4 ECTS

ENSEIGNANT:

OBJECTIFS DU COURS :

PLAN DU COURS :

CHAPITRE 1 : SERIES STATISTIQUES A UNE VARIABLE

CHAPITRE 2 : SERIES STATISTIQUES A DEUX VARIABLES

CHAPITRE 3 : SERIES CHRONOLOGIQUES

CHAPITRE 4 : MESURE DE LA CROISSANCE

CHAPITRE 5 : INDICES ECONOMIQUES

BIBLIOGRAPHIE :

MODALITE D'EXAMEN : *contrôle continu + examen terminal*

DUREE : 3 h.

TYPE D'EPREUVE: *épreuve écrite*

DOCUMENT AUTORISE : *calculatrice scientifique*

INFORMATIQUE 2, 18 H. TD, 3 ECTS

ENSEIGNANT : M^r Jean-Claude VERLIE, PLP

OBJECTIFS DU COURS :

Approfondissement du tableur

PLAN DU COURS :

Fonctions conditions

Fonctions de recherches

BIBLIOGRAPHIE :

MODALITE D'EXAMEN : *Sur machine*

DUREE : *1h45*

TYPE D'EPREUVE: *Documents à reproduire*

DOCUMENT(S) AUTORISE(S) : *Aucun*

ANGLAIS 2, 25 H TD, 3 ECTS

ENSEIGNANTE : Mme Caroline COVILLERS, Professeur certifié,

OBJECTIFS DU COURS :

→ Approfondir :

- les *compétences générales* (savoirs, savoir-faire, savoir-être, savoir-apprendre).
- les *compétences communicatives langagières* (linguistiques, sociolinguistiques et pragmatiques) dans la langue anglaise et la culture du monde anglophone en travaillant sur des *activités langagières de réception* (orale et/ou écrite), de *production* (orale et/ou écrite) et d'*interaction* (orale et/ou écrite) dans une *perspective actionnelle*.

Ces compétences acquises devraient permettre à l'étudiant de bien préparer le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), voir page 34 et/ou le TOEIC.

→ Développer l'apprentissage auto-dirigé.

ORGANISATION DU COURS :

Approche de la langue anglaise dans les deux domaines suivants :

- le *domaine public* : échanges sociaux ordinaires (relations commerciales et civiles ; services publics, activités culturelles, relations aux médias, etc.).
- le *domaine professionnel* : initiation à l'anglais de l'économie et de la gestion ainsi qu'aux techniques de recrutement et de management.

Tutorat : 30 minutes, au moins, de travail par semaine au centre de ressources en langues (CRL).

Réalisation d'un carnet de bord devant être intégré à l'évaluation en contrôle continu.

BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE :

Commission européenne, *Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS)*, DG Education et Culture, Bruxelles, 1999. http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc48_fr.htm (16/07/11)

Conseil de l'Europe. 2000. *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*, Didier, Paris, 2000. http://www.coe.int/t/dg4/linguistic/CADRE_FR.asp (16 juillet 2011.)

SPIRAL, 2008, *Site officiel du CLES*, Université Marc Bloch, Strasbourg, <http://www.certification-cles.fr/>

ULCO. 2011, *Site du CRL*, Boulogne-sur-Mer, <http://crl.univ-littoral.fr/> (16 juillet 2011).

MODALITE D'EXAMEN :

SESSION 1 : contrôle continu incluant :

- une *note de participation en cours* (interaction orale) et/ou une *note de prise de parole en continu*, comme par exemple un exposé (production orale).
- une *note pour le devoir sur table* (durée 1 heure) : réception de l'écrit et production écrite et/ou compréhension orale.
- et une *note pour le carnet de bord* (apprentissage auto-dirigé au CRL reflétant 5 heures de travail minimum).

SESSION 2 : une épreuve terminale d'une 1h30 en réception orale, réception de l'écrit et production écrite.

PRESENTATION DU SYSTEME LMD

HARMONISATION DES DIPLÔMES

L'enseignement supérieur régional se met à l'heure européenne : un processus identique dans toute l'Europe. Les universités de la région Nord-Pas de Calais sont parmi les premières à proposer des diplômes reconnus dans toute l'Europe

Les Universités françaises n'ont pas de date-butoir pour passer au système LMD et elles devraient le faire progressivement, lors du renouvellement quadriennal avec l'Etat.

Le nouveau système devrait être généralisé en France et en Europe d'ici 2010.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

La construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur s'organise selon quelques grands principes fondateurs, énoncés notamment dans la déclaration de Bologne du 19 juin 1999 et la Conférence de Prague du 19 mai 2001.

Les textes réglementaires soulignent les points suivants :

- structuration du système de formation en 3 niveaux
- organisation des formations en semestres et en unités d'enseignement
- mise en place d'un système de crédits de formation capitalisables et transférables (Crédits ECTS)
- délivrance d'un « supplément au diplôme », annexe descriptive aux diplômes, assurant la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises

REORGANISATION DES ETUDES EN TROIS NIVEAUX

« L'achèvement en 2010 de cet espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche est un impératif », déclarait Luc Ferry, Ministre de la jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche, en octobre 2002. Il rappelait qu'il appuyait la mise en place progressive de la nouvelle organisation des études supérieures autour des niveaux licence, master et doctorat (LMD)

Le système de formation se structure en 3 niveaux, chaque niveau correspondant à un grade universitaire (licence, master, doctorat) Les niveaux s'identifient désormais en crédits et non plus en années.

Dans quelques années, on ne parlera plus de 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} cycle mais de cursus licence, cursus master, cursus doctorat.

La licence, en 6 semestres, fait acquérir aux étudiants les fondamentaux de leur filière. Elle peut être mono ou pluridisciplinaire, selon les établissements.

Elle est composée de modules obligatoires et de modules optionnels, afin que les étudiants puissent personnaliser leur parcours.

Le master, en 4 semestres, est un parcours de spécialisation. Il remplace la maîtrise et le DESS ou le DEA.

Selon les choix des étudiants, il doit permettre de la même façon une orientation professionnelle (Master professionnel) ou bien ouverte sur la recherche (Master recherche)

Le Deug et la maîtrise ne disparaissent pas. Ils deviennent des diplômes intermédiaires, qui pourront être délivrés sur demande.

VERS LA RECONNAISSANCE EUROPEENNE DES DIPLÔMES

⊗ LE SYSTEME EUROPEEN DE CREDITS ECTS (EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM)

Désormais, on parle de crédits pour identifier les niveaux et non plus d'années. Les crédits ECTS représentent un volume d'heures de cours, de travaux dirigés (TD), de travaux pratiques (TP), de travail personnel. Ils peuvent aussi valider un stage, une expérience associative, un séjour à l'étranger.

Les crédits ECTS sont acquis définitivement et sont reconnus en cas de changement d'université, en France ou en Europe.

180 crédits sont nécessaires pour obtenir une licence, puis 120 crédits pour un master, puis 180 crédits pour un doctorat.

30 crédits correspondent dans chaque pays d'Europe à un semestre de formation validée.

⊗ LA SEMESTRIALISATION

Les formations s'organisent en semestres et en unités d'enseignements.

Le cursus annuel s'efface, au profit d'un parcours de plusieurs semestres : 6 pour la licence, puis 4 pour la master, puis 6 pour le doctorat.

AVANTAGES POUR LES ETUDIANTS

Le système européen LMD utilisera les crédits ECTS et appliquera la semestrialisation. Il facilitera la comparaison et donc les équivalences entre les diplômes européens, ce qui devrait favoriser la mobilité géographique des étudiants.

Les équipes pédagogiques proposeront aux étudiants un parcours de formation qui tient compte de leurs projets personnel et professionnel, de leur situation et de leurs aptitudes.

L'organisation de l'offre de formation se fera sous forme de parcours types diversifiés et personnalisés.

Tout acquis validé est conservé (capitalisé)

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Année Universitaire 2016/2017

Proposition adoptée par le CEVU du 21 juin 2011- Proposition votée par le CA du 5 juillet 2011

MAJ et adoption : : CEVU 26/06/2012, CFVU 10/10/2014, 18/06/2015 et CFVU du 27/09/2016

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence (abrogation de l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence) ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales ;

Arrêté du 7 août 2006 sur la formation doctorale ;

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 et la circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011 sur l'aménagement des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap

Décret n° 2002-707 du 29 avril 2002 relatif au sport de haut niveau, l'article L611-4 du code de l'éducation et la note de service du 30 avril 2014 définissant les aménagements nécessaires à l'organisation et le déroulement des études ;

Arrêté du 22 mai 2000 sur le CLES ;

CFVU du 24 juin 2014 sur le LANSAD ;

Règlement des études

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département et transmis pour validation définitive au président de l'université.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

Chaque département doit communiquer à la Division de l'Accueil, de l'Information, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DAIO/IP) et à la Division des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le règlement des études ou le guide des études propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

CURSUS LICENCE (6 semestres)

Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes.

Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année ou des années précédentes peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante.

- Pour les années d'études à accès sélectif, le redoublement n'est pas de droit. Il est subordonné à la décision du jury.

Calendrier universitaire et sessions d'examen

- L'année universitaire s'organise entre le 1er septembre et le 30 juillet de l'année universitaire concernée (délibération de jury comprises).

A titre exceptionnel, pour les étudiants inscrits dans un diplôme avec un stage long, les délibérations de session 2 auront lieu avant le 15 octobre de l'année universitaire N+1.

- L'intervalle entre deux sessions d'examen est, au moins, de deux mois sauf dispositions pédagogiques particulières adoptées en CEVU et CA (semaine de tutorat...).

On entend par « session », toutes les opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une délibération du jury.

Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal.

- Les modalités des examens doivent garantir l'anonymat des copies.

Attention :

* la dernière note obtenue à une épreuve repassée est conservée.

* si une épreuve est constituée d'un groupe d'épreuves (cour magistral, TD, TP), la présence à une épreuve engage l'étudiant pour les autres épreuves.

Il appartient au jury de déterminer l'application ou pas du contrôle continu à la notion d'épreuve.

* un même enseignement au cours du semestre sur des sites différents donne lieu à un même sujet d'examen et à une épreuve organisée en même temps.

Accompagnement et Réorientation

Dans les conditions définies par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire et approuvées par le Conseil d'Administration, chaque étudiant bénéficie en 1^{ère} année d'un dispositif d'accueil, de tutorat d'accompagnement et de soutien pour faciliter son orientation, sa progression et son éventuelle réorientation après avis du président de jury.

Les responsables d'année et directeurs des études sont garants de la qualité de l'organisation pédagogique en matière d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants.

ECTS (European Credits Transfert System) et capitalisation

Les crédits ECTS sont affectés aux Unités d'Enseignement (UE) et, aux Eléments Constitutifs (EC) si possible.

Les crédits ECTS sont répartis par points entiers.

Capitalisation – Compensation

* capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les UE et EC avec crédits ECTS sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Une UE ou un EC acquis ne peut être repassé sauf cas exceptionnel (voir rubrique « déroulement des examens... »)

* compensation

Un diplôme s'obtient, soit par acquisition de chaque UE constitutive d'un parcours de formation, soit par application des modalités de compensation entre UE.

La compensation est possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE;

- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;

- au sein de l'année universitaire, entre les différentes UE de la même année de rattachement.

- Entre les années qui composent le diplôme :

* pour le diplôme intermédiaire de DEUG :

la 2^{ème} année de licence compense la 1^{ère} année de licence, sous réserve que l'étudiant ait obtenu au moins la note de 10/20 en 2^{ème} année.

*** pour le diplôme de Licence :**

la 3^{ème} année de licence compense la 1^{ère} et la 2^{ème} année de licence, sous réserve que l'étudiant ait obtenu au moins la note de 10/20 en 3^{ème} année.

La compensation ne s'effectue que dans le cadre des parcours types.

Toute compensation donne droit aux crédits correspondants et permet l'obtention de l'EC, de l'UE, du semestre ou de l'année correspondante.

*** BONUS :**

- Prise en compte du sport, de la pré-pro, et de tout autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO (prise en option par l'étudiant, en plus du programme normal) dans la limite de 5 % du total maximum des points (**10 points maximum**).

- Le jury prend en compte le bonus, de préférence, au semestre.

Jury

- Le Président de l'université nomme le président et les membres du jury.

Un jury est nommé par année d'études et comprend au moins une moitié d'enseignants chercheurs ou d'enseignants.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC avec crédits ECTS et des UE, sur la validation des semestres et sur la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation (voir le paragraphe concerné) et la règle dite du « supérieur ».

- **Règle du Supérieur** : le Président de Jury précise dans le règlement des études s'il applique la règle du supérieur, et comment il l'applique.

En L1 Economie-Gestion la règle du supérieur est remplacée par le dispositif suivant :

*Les membres de l'équipe pédagogique, président de jurys et responsable d'année de la L1 « Economie-Gestion », adoptent, dès septembre 2014, le dispositif, ci-dessous, comme règle de contrôle des connaissances :

Pour la session 1, la note retenue dans une matière ayant des travaux dirigés (T.D.) est composée, pour 50%, de la note moyenne des évaluations en séances de T.D., et, pour 50%, de la note de l'examen final.

Pour la session 2, la note dans une matière est celle obtenue à l'examen de ladite session (précision apportée en juin 2015)

**** Dispositif d'évaluation en T.D.**

- Le nombre de contrôles en T.D. doit être, au minimum, de 2.
- Un contrôle manqué en T.D., suite à une absence *injustifiée*, est évalué par un zéro.
- Un contrôle manqué en T.D., suite à une absence *justifiée*, est évaluée par un zéro si l'étudiant ne se présente pas à l'épreuve de rattrapage proposé par l'enseignant.

- Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE
Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis à la Division des études et de la Vie Etudiante (DEVE) pour le 31 octobre de l'année universitaire N+1.

- Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants (relevé de notes individuel).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

A la demande de l'étudiant au Président du Jury, ses notes ne seront donc plus affichées, uniquement le résultat : admis, ajourné, AJAC.

- Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et qui arrivent d'un autre établissement :

Les résultats et notes obtenus par un étudiant provenant d'une autre université pratiquant la réforme « licence/master/doctorat » (les IUT en font partie), seront pris en compte par le jury si le parcours est compatible. Pour les autres étudiants post bac (BTS, classes préparatoires aux grandes écoles), en fonction du niveau d'inscription autorisé, la ou les années antérieures seront considérées comme acquises ; une note de 10/20 et attribuée.

- Points de JURY :

L'existence de la possibilité ou non de " points de jury " est précisée dans le règlement propre à chaque formation. Il n'est pas possible de fixer de note éliminatoire.

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé ou compensé, la totalité des quatre semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (L2 pour le diplôme intermédiaire de DEUG).

En cas d'obtention, le diplôme est édité, à la demande de l'étudiant, par le bureau scolarité.

Obtention du diplôme final de licence

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les six semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (L3 pour le diplôme de Licence).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

- moyenne générale du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG,
- moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Déroulement des examens, Retard, Absence et notion de Défaillance

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et les téléphones portables sont interdits (les étudiants en seront informés).

- Sera considéré comme retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et, après que le dernier sujet ait été distribué.

Les retards individuels sont à l'appréciation du président de jury ou de son représentant.

En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

- Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours.

Dans APOGEE sera donc saisi « ABI » (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session.

Le semestre ne pourra être validé.

L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ».

La note ZERO sera alors saisie.

Un étudiant avec une absence justifiée à une épreuve (ABJ) en session 1 et ayant obtenu son année malgré la note ZERO, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2.

- Etudiants boursiers : la présence des étudiants aux examens, TD et TP, est obligatoire.

- Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation.

Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002)

Le règlement des études doit prendre en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active, des étudiants chargés de famille, des étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau, des étudiants assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, vie étudiante ou associative notamment : aménagements d'horaires et d'examens, choix du mode d'examen (examen final), sessions spéciales pour les sportifs de haut niveau par exemple.

Sont concernés également les adultes en reprise d'études.

➤ Sportifs de haut niveau (SHN)

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

➤ Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

➤ Salarié : application du régime salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 heures par mois ou 15 heures par semaine durant l'année universitaire.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité aux TD et TP

Il est dispensé de l'assiduité, peut ne pas passer le CC et est invité à passer l'examen terminal

Dispositifs d'évaluation des enseignements

Ils sont adaptés aux réalités des différents départements en fonction du nombre d'étudiants et du caractère de ces enseignements.

Ils font l'objet de la procédure instituée par l'université (questionnaire en ligne sous le sceau de l'anonymat) et/ou des commissions pédagogiques paritaires pour tenter de résoudre des problèmes de dysfonctionnement tant dans les conditions d'enseignement que dans les contenus avec les usagers étudiants.

Stage :

Les départements doivent indiquer dans le guide des études l'existence et la durée précise du stage.

REGLEMENT DU DEROULEMENT DES EXAMENS

- 1- Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.**
- 2- Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.**
- 3- Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte national d'identité, permis de conduire etc...).**
- 4- Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.**
- 5- Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.**
- 6- Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables doivent être éteints.**
- 7- Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.**
- 9- Les traducteurs électroniques et les téléphones portables sont interdits**
- 10- L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve sera inscrite sur le tableau.**
- 11- Toute communication entre étudiants est strictement interdite.**
- 12- Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne pas mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.**
- 13- Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.**
- 14- Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.**
- 15- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude.**
- 16-En cas de refus de signer, mention est portée au procès verbal.**
- 17-Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).**
- 18-Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral.**
- 19-En cas de fraude, les sanctions encourues sont :**
 - l'avertissement**
 - le blâme**
 - l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans**
 - l'exclusion définitive de l'établissement**
 - l'exclusion de tout établissement**

LANDSAD ET CLES

Le cadrage ci-dessous a été voté le 18 juin 2015 en CFVU (adopté à l'unanimité). Il convient de vous rapprocher de Jean-François Brouttier, Chargé de mission « Langues pour non spécialistes » pour la mise en œuvre et les dispositions particulières, de Franck Vindevogel, chargé de mission CLES, pour les certifications ou de Imelda Elliott, Directrice du Département Langues & Langues Appliquées pour les modalités d'attribution des enseignements de langues et le fonctionnement de la Commission LANSAD.

Ils peuvent être joints en vous adressant à Sophie Delcour, responsable administrative LANSAD/CRL/CLES – lansad@univ-littoral.fr - 0321994187

Est prévue à la rentrée 2015-16 la mise en place d'une UE Langue dans les arborescences APOGEE. Cette UE sera gérée conjointement par Mme Delcour, ses relais sur chaque ville et les secrétaires pédagogiques des formations.

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCE EN LANSAD EN LICENCE (L1)

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2^e ou 3^e langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 5 notes par semestre. Ces notes seront attribuées par le biais d'évaluations en contrôle continu et/ou en examen terminal.

Les 5 notes semestrielles représenteront chacune 1/5^e de la note semestrielle et correspondent à :

- une note de compréhension orale (CO)
- une note de compréhension écrite (CE)
- une note de production écrite (PE)
- une note d'oral (production en continu et/ou interaction) (PO)
- une note CRL (travail de l'étudiant hors présentiel). En complément des enseignements, on demandera aux étudiants d'effectuer au minimum 10 heures de travail en autonomie guidé au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL ou à distance sur Internet). Ce travail sera évalué selon les critères suivants : respect du contrat, remplissage du carnet de bord, régularité du travail et cohérence du parcours sur le semestre.

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1 du *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL). En master, le niveau minimum requis est le niveau B2 du CECRL Les examens terminaux commun de chaque grade seront donc conçus en conséquence.

Session 1

Cadrage général pour chaque année d'études.

L1 examen terminal = CE + PE (1h30) et contrôle continu = CO + PO + CRL

Dans le cadre du contrôle continu, une absence justifiée (ABJ) à une épreuve nécessite l'organisation d'une épreuve de rattrapage pendant les TD à la demande de l'étudiant. Sans ce rattrapage réalisé sur le temps des enseignements, la note de 0/20 sera attribuée à l'étudiant pour la ou les compétences concernées.

Les étudiants ayant le statut officiel de salarié, les mères de famille de 3 enfants ou plus, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau doivent impérativement se faire connaître auprès du secrétariat LANSAD et de l'enseignant afin que les épreuves proposées en contrôle continu puissent être passées dans les mêmes conditions que les autres étudiants du groupe ou dans le cadre d'un rattrapage pendant les TD, sans quoi la note de 0/20 pour la ou les compétences concernées sera attribuée à l'étudiant.

Session 2

Le 2nd semestre de l'année en cours (L1S2) s'inscrivant dans la continuité du 1^{er} semestre, l'étudiant qui a obtenu une note globale inférieure à 10/20 au 1^{er} semestre et égale ou supérieure à 10/20 au 2nd semestre garde la note obtenue au 2nd semestre pour les épreuves de rattrapage du 1^{er} semestre en session 2.

En session 2, un seul sujet sera donné par année de formation.

Cadrage général pour chaque année d'études en session 2 :

L1 Examen terminal = CE + PE (1h30) (L'étudiant garde ses notes de CC = CO, PO, CRL)

Véritable supplément au diplôme, le CLES permet aux étudiants inscrits dans une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification nationale et publique proposée gratuitement :

- aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,
- aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),
- aux étudiants de LCE, s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en ANGLAIS, ALLEMAND, ou ESPAGNOL. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1, L2, L3, Master et doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec, moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe,) sous certaines conditions.

Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?

- * Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue, par exemple, dans la préparation d'un échange ERASMUS ;
- * Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de Master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente) ;
- * Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignants : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense :
 - 1- les étudiants de Master dont la formation inclut un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne ;
 - 2- les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

Comment s'inscrire ?

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions. Le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

CLES et Bonus

En cas de validation d'au moins deux compétences, les candidats au CLES obtiendront un bonus à leur moyenne générale du semestre 2, au même titre qu'un bonus sport. Le tableau, ci-dessous, présente les différents cas de figure :

CLES 1	BONUS	CLES 2	BONUS
4 Compétences validées	16	4 Compétences validées	20
3 compétences validées	11	3 compétences validées	15
2 compétences validées	08	2 compétences validées	12
1 compétence validée	05	1 compétence validée	07
0 compétence validée	0	0 compétence validée	0

En quoi les épreuves consistent-elles ?

- **CLES 1 :** L'épreuve s'appuie sur la thématique générale d'un étudiant se préparant à un séjour à l'étranger ; les situations évoquées testent les compétences en anglais, allemand ou espagnol « pratique » (comment téléphoner, trouver à se loger, contacter une université, trouver un stage, etc...). A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une lettre ou un courriel et il enregistre enfin deux messages téléphoniques dans la langue cible en laboratoire de langue. L'épreuve dure 2 heures.
- **CLES 2 :** L'épreuve, qui consiste également en un « scénario » dans lequel un rôle est attribué au candidat, s'appuie sur des thèmes plus généraux (sujets de société) où l'étudiant doit montrer qu'il sait restituer, présenter et exposer des arguments. A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une synthèse (de 250 à 300 mots) puis tenir un rôle dans une interaction orale entre deux ou trois candidats : il s'agit donc de défendre un point-de-vue, en liaison avec le scénario proposé. L'épreuve dure, au total, 3 heures.

Comment se préparer au CLES ?

- Les épreuves de certification étant fondées sur l'évaluation des compétences langagières, un travail régulier sur les compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale et interaction orale) en cours de langue et/ou en autoformation dans un centre de ressources en langues reste l'approche à privilégier pour se présenter à un niveau de CLES.
- Dans chaque CGU des séances de présentation du format de l'épreuve sont proposées avant la passation ; il est fortement recommandé de les suivre pour voir augmenter ses chances de réussite.
- En consultant le site national : www.certification-cles.fr, vous aurez accès à de nombreuses informations et statistiques, et surtout à des exemples de sujets corrigés : ce sont là les seules « annales » disponibles.

Dates des épreuves au CLES 2016/2017

CLES 1	DATE	CLES 2	DATE
Espagnol et Allemand	Jeudi 2 mars 2017	Espagnol et Allemand	Jeudi 1 décembre 2016
Anglais	Vendredi 3 mars 2017	Anglais	Vendredi 2 décembre 2016

CLES ET Bonus LV2

Les enseignements *facultatifs* suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à une évaluation sur le même format que celle prévue dans les MCC LANSAD de Licence et Master (cf. supra) mais n'intègrent pas le CLES dans les notes finales de L3-S6 et M2-S3.

Les 5 notes sont attribuées exclusivement dans le cadre du contrôle continu.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon les tableaux de conversion des notes CLES en Licence ou Master pour le 2^e semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

Contacts :

Jean-François Brouttier et Sophie Delcour :

E.mail : lansad@univ-littoral.fr
Téléphone : 03 21 99 41 87

INFORMATIONS PRATIQUES ET ACTIONS UNIVERSITAIRES

SIEGE DE L'ULCO

1 place de l'Yser
BP 1022
59375 DUNKERQUE cedex 1
Téléphone : 03.28.23.73.73
Télécopie : 03.28.23.73.13

CENTRE DE GESTION UNIVERSITAIRE (CGU) DE BOULOGNE SUR MER

COORDONNEES

Centre universitaire « Saint Louis »
21, rue Saint Louis B.P. 774
62327 Boulogne sur Mer cedex
Téléphone : 03. 21.99.41.00
Télécopie : 03. 21.99.41.52

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Directeur du CGU :Thierry RIGAUX
Responsable administratif :... Karine de FEUARDENT
Secrétaire de Direction :..... Viviane GORRET, Tel. 03 21 99 41 03

COMPOSANTES DU CGU

Département Economie-Gestion
Département Droit ;
Département Lettres Modernes et Français Langues Etrangères ;
Département Histoire ;
Département Langues ;
IUP Agro et Halio Alimentaire ;
IUT Biologie ;
Département S.T.A.P.S. (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) ;

SERVICES IN SITU

1- BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DU LITTORAL COTE D'OPALE (BULCO)

* Coordonnées

B.U.L.C.O.
Place Henri Heine B.P. 155
62202 Boulogne sur Mer
Téléphone : 03.21 99 41 30
Télécopie : 03.21 99 41 41

* Conservateur : Alessio BIONDO

* Jours et heures d'ouverture

- lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 sans interruption
- le samedi de 9h00 à 12h00.

*Les services offerts :

- le prêt : pour les modalités précises consulter la brochure disponible à la B.U.L.C.O.
- le prêt inter-bibliothèque
- accès Internet
- consultation de CD ROM sur rendez-vous.

2 - LA MAISON DE L'ETUDIANT

* Coordonnées

21 rue Saint-Louis
Bâtiment Clocheville
62200 Boulogne sur Mer
Téléphone : 03.66.25.64.02

* Services offerts

- S.U.A.I.O. (*Service Universitaire Accueil Information Orientation*)

Réception à la salle de documentation
du lundi au Vendredi : 14 h 00 – 17 h 00
du lundi au vendredi : le matin sur rendez-vous ; Tel. : 03.66.25.64.00

- Service social

Assistante sociale : Mme GOSSELIN

Réception :

- Lundi de 9 h. à 12 h. sur rendez-vous (Tél. 03 20 88 66 27)
- Mercredi : permanence à partir de 9h sans rendez-vous

- Infirmerie

Infirmière : Mme Elise DELACRE

Réception :

- du lundi au vendredi
- Téléphone : 03 66.25.64.09

- Mutuelles

LMDE : permanence assurée à la Maison de l'Etudiant.

SMENO : permanence assurée à la Maison de l'Etudiant

- Logement

Petites résidences universitaires, service de logement en ville,

Téléphone : 03 21 30 40 52

- Bar de la Maison de l'étudiant: sandwiches possibles

3- LES SERVICES DU C.R.O.U.S.

* Restaurant universitaire

- Adresse :

Centre Universitaire Saint Louis
46, rue du Vivier
62200 Boulogne sur Mer

- Téléphone : 03 21.33.65.70

- Tickets repas étudiants : vendus au 1^{er} étage du restaurant universitaire par carnets de 10 du lundi au vendredi de 11h15 à 13h15.
- Période restauration : lundi au vendredi de 11h.15 à 13 h.30
- Cafétéria : restauration rapide possible ; ouverture de 9h00 à 15h00.

*** Logement en résidences universitaires et chez les particuliers**

Ce service est situé à la Maison de l'Etudiant.

Téléphone : 03.66.25.64.02

***Bourse d'études**

Renseignements :

- au service scolarité de Dunkerque : 03 28 23 73 15,
 - ou au C.R.O.U.S. de Lille : 03 20 88 66 10
- www.crous-lille.fr

ACTIONS LIEES A LA PROMOTION DE L'OFFRE DE LA FORMATION

- a. Salon de l'Etudiant (et de la Formation ou du lycéen):
 - Lille : Salon de la Rentrée : mercredi 7 septembre 2016
 - Boulogne : vendredi 4 novembre 2016
 - Calais : samedi 19 novembre 2016
 - Dunkerque : vendredi 2 et samedi 3 décembre 2016
 - Lille : du jeudi 12 au samedi 14 janvier 2017
 - Arras : vendredi 25 novembre 2016
 - Valenciennes : vendredi 18 novembre 2016
- b. Salon des Grandes Ecoles : samedi 15 octobre 2016
- c. Salon de la Poursuite d'Etudes et des Masters : vendredi 10 et samedi 11 mars 2017
- d. Journées d'immersion : du lundi 13 au vendredi 17 février 2017.
- e. Journées des Formations Internationales : samedi 11 mars 2017
- f. Salon de l'Alternance et de l'Apprentissage de Lille et Amiens : vendredi 3 et samedi 4 mars ou vendredi 17 ou samedi 18 mars 2017
- g. Salon de la Formation pour Adultes : vendredi 10 et samedi 11 mars 2017
- h. Journée « Portes Ouvertes » : 28 janvier 2017

ACTIONS D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS

- a. Journées Premier Emploi :
 - Calais : vendredi 25 novembre 2016
 - Dunkerque : vendredi 9 décembre 2016
 - Boulogne : vendredi 18 novembre 2016
- b. « Corrige vite ton CV » : 29 novembre 2016 et 7 février 2017

- c. **Top Job : vendredi 10 mars 2017**
- d. **Rencontres Jobs Transfrontaliers (Fréthun) : 6 octobre 2016**
- e. **24 Heures Emploi-Formation : Mars 2017**

JOURNEE DU SPORT : jeudi 6 octobre 2016

JOURNEES NATIONALES DES ARTS DE LA CULTURE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :

du mardi 28 au jeudi 30 mars 2017

JOURNEE DU HANDICAP : à venir

JOURNEE D'INTEGRATION DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME D'ECHANGE : mardi 6 septembre 2016

UNIVERSANTE :

- **Boulogne sur Mer : jeudi 17 novembre 2013**
- **Calais : jeudi 24 novembre 2016**
- **Dunkerque : jeudi 1^{er} décembre 2016**
- **St Omer : jeudi 8 décembre 2016**

JOURS FERIES :

- **mardi 1^{er} novembre 2016 (Toussaint)**
- **vendredi 11 novembre 2016 (armistice guerre 14/18)**
- **Lundi 17 avril 2017 (Pâques)**
- **Lundi 1^{er} mai 2017 (fête du travail)**
- **Lundi 8 mai 2017 (fin de la guerre 39/45)**
- **jeudi 25 mai 2017 (Ascension)**
- **lundi 5 juin 2017 (Pentecôte)**

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016/2017

SEMESTRE 1

PRE RENTREE	Jeudi 1 septembre 2016
DEBUT DES CM	Lundi 5 septembre 2016
DEBUT DES T.D.	19 septembre 2016
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du 27 octobre 2016 au 2 novembre 2016
RATTRAPAGES/REVISIONS	Du 5 décembre 2016 au 10 décembre 2016
EXAMENS SESSION 1	Du 12 au 17 décembre 2016
VACANCES DE NOËL	Du 18 décembre 2016 au 2 janvier 2017

JURY SESSION 1

Mardi 31 janvier 2017

SEMESTRE 2

REPRISE DES CM	3 janvier 2017
DEBUT DES TD	16 janvier 2017
VACANCES D'HIVER	Du 19 février au 26 février 2017
VACANCES DE PRINTEMPS	Du 9 avril au 23 avril 2017
SEMAINE DES RATTRAPAGES	Du 3 avril au 9 avril 2017
EXAMENS SESSION 1	Du 24 avril au 29 avril 2017

JURY SESSION 1

Mardi 30 mai 2017

SEMAINE PEDAGOGIQUE	du 31 mai au 9 juin 2017
EXAMENS SESSION 2	Du 12 au 23 juin 2017

JURYS SESSION 2 S1 et S2

Mardi 4 juillet 2017

